

**Colloque national « Enseigner l’Outre-mer, enseigner en Outre-mer »
Paris, 17-18 mai 2011**

Multilinguisme et illettrisme, le statut des langues, l’enseignement du créole

Joëlle Marimoutou

Inspectrice de l’éducation nationale, académie de La Réunion

ooooOOoooo

Aujourd’hui, à La Réunion, la langue maternelle peut être décrite par ce que L F Prudent appelle le macro-système de communication, qui recouvre aussi bien le créole, le français, mais aussi tout le champ des énoncés faits de mélanges, d’alternances, d’interpénétrations, qui s’étend entre eux et, la langue maternelle de l’individu est la partie en usage dans son entourage. C’est l’intégralité de ce système complexe de communication qui constitue l’objet linguistique qui entre de plus en plus à l’école. Dans la situation de langues en contacts en milieu plurilingue qui est celle de La Réunion, l’école doit en tenir compte dans la mise en place du développement et de l’acquisition du langage en créole comme en français.

De nombreuses évaluations ont montré que, dès la maternelle, l’enfant est confronté aux mélanges des deux langues, sources de multiples erreurs si cette gestion n’est pas maîtrisée. A l’inverse, la prise en compte pédagogiquement organisée de la langue et de la culture réunionnaises, favorise la distinction des deux systèmes linguistiques et par conséquent les apprentissages.

Il est courant dans le cadre d’une langue en construction d’entendre des enfants à la recherche d’une norme. Dans les énoncés quand ils ne sont ni en créole, ni en français, il y a au moins trois phénomènes dans le système de communication linguistique de l’enfant à l’école :

- l'interlecte (usage quotidien où le créole et le français se mélangent (kosa ou la fé quand c'était les vacances, je sava partir la mer),
- l'interlangue qui concerne tout apprenant en langue (les situations où l'on fait une approximation d'une langue cible à partir de ses compétences dans sa langue source (je va partir la mer, je me suis essuyée, après j'ai mèt mon linge),
- la surgénéralisation des règles qu'il a intuitivement intégré en créole comme en français (tavé bann ti poisson au lieu de navé bann ti poisson ; j'ai rendu ou papa a prendé les lapins). Ou encore, là où un petit francophone dirait j'ai vu le navion, un petit créolophone dirait lui, j'ai vu le lavion (F Georger).

La prise en compte dans la pédagogie à l'école de cette proximité linguistique autorise une meilleure acquisition de la maîtrise du français et du créole. Elle permet ainsi à chacun, en diminuant le sentiment d'insécurité linguistique, de mieux projeter sa réussite.

C'est dans cet espace, où les deux systèmes linguistiques créole / français se mélangent, que l'axe 1 du projet stratégique académique pose le cadre institutionnel de la prise en compte de la langue de l'enfant réunionnais dans les apprentissages.

Il s'agit de conduire chaque élève à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences de l'école au collège, de maîtriser la langue française **et** tenir compte du créole (projet académique 2008-2011), en adaptant les pratiques de l'enseignement aux réalités linguistiques réunionnaises.

Dans l'Académie de la Réunion, quatre démarches sont mises en œuvre dans l'enseignement de la langue et de la culture réunionnaises à l'école :

1. La première, de sensibilisation
2. La seconde, d'enseignement
3. La troisième qui est de promouvoir un enseignement du français en milieu créolophone

4. La quatrième, l'enseignement bilingue en maternelle avec un développement progressif au cycle 2

1. Sensibilisation à la langue et à la culture réunionnaises

Toutes les classes peuvent mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la langue et culture réunionnaises. Aucune habilitation n'est nécessaire dans la mesure où les supports utilisés sont majoritairement en français et que la communication orale se fait en français. Cette sensibilisation à la langue et culture réunionnaises trouve sa place dans les projets pluridisciplinaires de la classe. Il s'agit de saisir les occasions d'observation et d'analyse de l'environnement, de l'espace, du patrimoine historique et culturel (littérature et civilisation). Lorsque, ponctuellement, les supports sont en créole et que la communication se fait en créole, l'enseignant veille à faire prendre conscience de l'existence des deux systèmes linguistiques et à faire remarquer le changement de langue. Il aménage les repères structurés pour aider l'enfant à se situer (espace, affichages, marottes ou tout autre signe distinctif).

Cela signifie :

A l'école maternelle

- adopter une attitude bienveillante à l'égard de la parole de l'enfant et de sa langue maternelle ; notamment :
 - au moment de l'accueil et du Devenir élève,
 - dans la programmation des jeux, comptines et éléments du patrimoine culturel réunionnais.
 - renforcer la langue maternelle du moins dans deux situations :
 - utilisation du langage d'évocation (rappel, projet, langage de l'imaginaire) ;
 - prise de conscience des réalités sonores de la langue en grande section qui devient à La Réunion fort problématique où « la » langue ne peut guère se

limiter au seul français standard, pas plus qu'au seul créole, puisqu'il faudrait prendre en compte également les mélanges qui parcourent de plus en plus les discours tant des enfants que des enseignants.

A l'école élémentaire

- s'inspirer en **Sciences** de l'approche écologique à partir de l'environnement proche et l'analyse du rôle et de la place de la faune, de la flore et de leur place dans le patrimoine réunionnais ;
- s'appuyer en **Géographie** sur l'observation des paysages marqués par une histoire originale et une évolution récente et rapide ;
- en **Histoire**, lors de l'étude de la période moderne et contemporaine, intégrer des pages d'histoire de l'île (les grandes découvertes, le peuplement, le développement de l'économie de plantation, la traite négrière et l'esclavage, l'engagisme, la départementalisation ...)
- en Arts et **Littérature**, accorder une place aux diverses expressions artistiques et à la littérature réunionnaise d'expression française ou créole.

2. Enseignement structuré de la langue et de la culture régionales

Depuis la rentrée scolaire 2007, l'enseignement de la langue et de la culture réunionnaises et celui d'une langue vivante étrangère peuvent être proposés de manière concomitante au cycle 2 et au cycle 3.

A la différence des actions de sensibilisation qui visent à enrichir les situations pédagogiques et qui s'intègrent dans l'emploi du temps des disciplines habituelles, l'enseignement de la langue et de la culture régionales a un statut de discipline et son enseignement :

- trouve sa place dans l'emploi du temps de la classe en appliquant les minima horaires de chaque discipline ;
- fait l'objet de programmations, de progressions et d'évaluations régulières ;

- s'insère dans le dispositif d'habilitation ; en aucun cas un tel dispositif ne peut être mis en œuvre en l'absence d'un enseignant habilité en langue et culture réunionnaises ;
- s'intègre dans le projet d'école qui est le cadre de référence obligatoire de l'enseignement de la langue et de la culture réunionnaises.

3. Mise en place d'un enseignement bilingue

Dans la classe maternelle bilingue à parité horaire, l'enseignant s'attache à mettre en place une pédagogie qui tient compte du développement du langage, des langues des enfants et des mélanges permanents des deux codes qui traversent leurs discours. Il met en place une **pédagogie de l'oral et à l'oral** qui n'oppose pas le français et le créole dans un rapport binaire, mais qui les rendent partenaires au sein des apprentissages. Il pratique d'une façon systématique selon les situations d'enseignement et les situations d'énonciation la distinction des systèmes linguistiques tout en tenant compte des contacts des langues créole / français.

4. L'enseignement du français en milieu créolophone (EFMC)

L'amélioration des compétences de communication dans la langue nationale, est une priorité de l'Académie de La Réunion, qui se traduit, dans le projet académique, par la prise en compte de la situation sociolinguistique de l'île. L'enseignement du français en milieu créolophone vise à organiser une démarche originale s'appuyant sur la distinction des deux codes linguistiques à l'oral comme à l'écrit.

Cette démarche est centrée sur l'analyse des difficultés que rencontrent les élèves, la proposition de dispositifs et de supports pédagogiques.

La mise en œuvre de l'EFMC nécessite un encadrement et dans la mesure du possible une formation. En effet le repérage des contacts et des mélanges des deux langues, des différents types d'erreurs commises, ainsi que leur traitement exigent une attention particulière. Pour ces différentes raisons, la réalisation d'un projet EFMC doit répondre aux conditions suivantes :

- élaboration d'un projet précisant les objectifs, les modalités ainsi que le dispositif d'évaluation ;
- transmission de ce projet à l'IEN de la circonscription ;
- formation sous forme de modules intégrés dans les stages ou les animations pédagogiques ;
- encadrement et suivi des enseignants volontaires par l'équipe de circonscription et le groupe académique, qui veille à la réalisation d'une évaluation finale.

Des difficultés

La principale difficulté que nous rencontrons est tout d'abord la formation. Les ressources humaines dont nous bénéficions en terme de formateurs ne sont plus suffisantes. L'académie ne peut plus à elle seule contribuer à la formation des enseignants même si nous bénéficions dans le cadre du PAF du soutien des enseignants chercheurs de l'université. Lors du dernier conseil académique de la langue et de la culture réunionnaises, nous avons évoqué la possibilité d'interroger en amont le master enseignement de façon à ce que les étudiants qui se présentent au CRPE puissent avoir une formation poussée à une connaissance de la situation sociolinguistique réunionnaise et à ses implications dans les apprentissages, ainsi qu'à une formation à une didactique du contact des langues en milieu créolophone.

Notre éloignement géographique ne nous permet pas non plus de faire venir autant que nécessaire, d'autres chercheurs d'autres universités qui ont travaillé sur le sujet.

La deuxième difficulté c'est le manque d'outils, même si nous avons réussi à mettre en place un groupe académique qui travaille à la création d'outils pédagogiques lors des différents stages de formation continue. Mais cela reste insuffisant.

Se pose aussi le problème des manuels qui sont pour le moment inexistantes.

La troisième difficulté a été la mise en œuvre de la continuité de l'enseignement au sein d'une carte cohérente prenant en compte les liaisons inter-degrés école, collège, lycée et répondant aux demandes des familles. Mais elle est en train de se résoudre de façon très progressive avec la mise en place de la carte des langues.

Les préconisations

Continuer à former les enseignants dans le cadre de l'habilitation en LVR.

Continuer à suivre les cohortes d'élèves qui bénéficient d'un enseignement bilingue lors du bilan des acquis en GS et aux évaluations nationales de CE1.

Renforcer le pôle langue 1^{er} / 2nd degré pour une meilleure continuité des enseignements.

Dans le cadre des bassins, présenter aux chefs d'établissements le travail qui est fait dans le 1^{er} degré.

Renforcer le travail avec l'université dans le cadre de la mastérisation et dans le cadre de recherche-actions notamment dans les champs de la spatialité et de la temporalité. Nous avons un lexique commun à 80% qui dit deux mondes différents et qui s'il n'est pas traité dans sa complexité pose problème aux élèves d'une façon générale.

Nécessité d'un encadrement solide.

L'académie de La Réunion met l'accent sur la prévention de l'illettrisme dès l'école maternelle. Elle accompagne la mise en œuvre d'actions innovantes qui visent à réduire dès l'entrée à l'école les inégalités. Ce sont les classes passerelles dans certains quartiers de l'île où l'enseignant est habilité en LVR, la mise en place progressive de l'aide personnalisée dès la petite section quand cela s'avère nécessaire notamment dans le développement du langage et l'acquisition lexicale en présence des parents d'élèves. Des sites pilotes ont été privilégiés sur des classes de grande section pour l'observation du développement du lexique en milieu plurilingue. Ce travail se fait en partenariat avec l'université et le département de créole. Sur ces mêmes sites, dès la rentrée 2011, les après-midi seront consacrées à ce que nous avons

appelé « théâtre à la maternelle » et où seront particulièrement travaillés la mémorisation des textes du patrimoine en français comme en créole, un travail approfondi sur l'écoute, le rythme, la prosodie, développement de l'oral et permettre ainsi une meilleure entrée dans l'écrit.